

Votre compte rendu Q4 est-il exploitable ?

Un expert d'assurance ne lit pas votre Q4 pour vérifier que vous avez payé un prestataire. Il cherche huit informations précises. Si l'une manque, le document perd une bonne part de sa valeur probante le jour du sinistre. Prenez votre dernier compte rendu et cochez.

	Ce qui doit figurer sur le document	Pourquoi l'expert le regarde	Présent
1	L'identification du prestataire et de sa certification APSAD	Un compte rendu émis par une entreprise non certifiée ne vaut pas Q4, même si la prestation a été faite sérieusement.	☐
2	La date exacte de la vérification	C'est elle qui fixe l'échéance suivante, et c'est la première chose comparée à la date du sinistre.	☐
3	L'adresse et l'identification du site vérifié	Un groupe multi-sites présente souvent le rapport du mauvais bâtiment. L'expert le voit tout de suite.	☐
4	L'inventaire des appareils, avec leur emplacement	Il permet de vérifier que le parc contrôlé correspond au parc réellement installé, et qu'aucune zone n'a été oubliée.	☐
5	Les opérations réalisées sur chaque appareil	Une simple mention « conforme » sans détail des contrôles se conteste bien plus facilement.	☐
6	Les anomalies et les réserves constatées	C'est le point le plus lourd de conséquences. Un rapport sans aucune réserve sur un parc ancien surprend toujours.	☐
7	Le nom et la signature du technicien	Un document non signé est un brouillon. Beaucoup de comptes rendus circulent en version non signée sans que personne ne le remarque.	☐
8	La date de la prochaine échéance	Elle vous protège autant qu'elle vous engage : c'est votre preuve que le suivi est organisé.	☐

Le piège le plus courant n'est pas l'absence de contrôle. C'est le contrôle réalisé, les réserves consignées, et aucune suite donnée. Le rapport devient alors une pièce à charge : il prouve que le défaut était connu. Vérifiez toujours la ligne 6, puis ce que vous en avez fait.

Ce document n'est pas un certificat Q4 et ne peut pas en tenir lieu. Seule une entreprise titulaire de la certification APSAD peut délivrer un compte rendu Q4 opposable à votre assureur. Cette grille sert à relire le vôtre, pas à le remplacer.

Suivi de vos vérifications réglementaires

Une seule feuille pour ne plus dépendre de la mémoire de personne. Rangez-la avec votre registre de sécurité, et photographiez-la une fois par an pour en garder une copie hors des murs de l'établissement.

Équipement	Règle	Document	Périodicité courante	Dernière vérif.	Prochaine	Réserves levées
Extincteurs	R4	Q4	Annuelle			☐
Sprinkleur	R1	Q1	Semestrielle			☐
Détection incendie	R7	Q7	Annuelle			☐
Installations électriques	D18	Q18	Annuelle			☐
Thermographie infrarouge	D19	Q19	Selon contrat			☐
.....						☐
.....						☐
.....						☐
.....						☐

Les périodicités indiquées sont celles que l'on rencontre le plus souvent. C'est votre contrat d'assurance qui fait foi : vérifiez-y les mentions « conditions de garantie », « mesures de prévention » ou « prescriptions particulières ».

Les trois dates à inscrire dans votre agenda

Un mois avant chaque échéance	Commander la visite. Un prestataire certifié ne se déplace pas sous huitaine en période chargée.
Le jour de la réception du rapport	Lire la partie réserves, et décider qui les lève et sous quel délai. Cette décision se note.
Au renouvellement de votre contrat	Vérifier que la liste des vérifications exigées n'a pas changé. Elle bouge plus souvent qu'on ne le croit.

Une question sur ce que votre contrat exige au juste ? Nous relisons les clauses de prévention de votre multirisque professionnelle et vous disons ce qui manque, gratuitement et sous 48 heures. monsieurcourtier.fr, cabinet indépendant multi-compagnies à Rennes.